



RAPPORT ANNUEL

2017

PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indication au lecteur

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond vert et bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Les données techniques contenues dans ce rapport sont tirées ou déduites des comptes rendus techniques du délégataire du service public d'assainissement collectif ou transmises par lui, ainsi que de la mission de contrôle de l'affermage de la CAESM.



SOMMAIRE

Contenu

I. Les caractéristiques techniques du service	3
II. Tarification de l'assainissement et recettes du service	20
III. Indicateurs de performance	25
IV. Financement des investissements (source : Service Finances CAESM)	41
V. Tableau récapitulatif des indicateurs	45
VI. ANNEXE	47

La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) dans le cadre de l'intercommunalité assure la gestion des :

- ❖ Réseaux de transport des effluents ;
- ❖ Ouvrages d'assainissement collectif.

Un service qui regroupe les compétences de :

- ❖ Collecte ;
- ❖ Transport ;
- ❖ Dépollution ;
- ❖ Contrôle de raccordement ;
- ❖ Elimination des boues produites.

Un règlement du service de l'assainissement collectif est mis en place le 1^{er} mars 2016 (voir annexe) traitant des :

- ❖ Eaux Usées Domestiques ;
- ❖ Eaux Industrielles ;
- ❖ Installations sanitaires intérieures ;
- ❖ Contrôles des réseaux privés ;
- ❖ Sanctions.

Une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) se réunit 1 à 2 fois par an. Disposition qui répond aux vœux formulés, tant par les associations de consommateurs que par les élus, d'être plus directement associés à la gestion, au contrôle et à l'amélioration des services publics locaux, notamment ceux qui sont délégués à des opérateurs privés.

Le mode de gestion actuel est la délégation de service public par affermage. Le délégataire est la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E) par contrat de 12 ans couvrant la période du 1^{er} avril 2015 au 30 mars 2027. Le délégataire assure notamment les missions de:

- ❖ Gestion globale des relations avec les usagers (facturation, recouvrement, traitement des réclamations) ;
- ❖ Exploitation et d'entretien des ouvrages (stations d'épuration, réseaux, postes de refoulement) ;
- ❖ Conseil et de suivi des travaux réalisés par la collectivité ;
- ❖ Renouvellement des équipements (sauf lors d'opérations de réhabilitation ou de renforcement par la CAESM qui donnent lieu au versement d'une participation du fermier).

NB : Ici vous est présenté un rapport qui concerne les chiffres de la CAESM et les chiffres du contrat qui comprend les communes de Trinité et Robert. En effet, afin de mieux juger le service rendu pour l'année 2017, les données seront comparées d'une année à l'autre entre 2016 et 2017 avec les chiffres du contrat. Les chiffres de la CAESM représentent quant à eux le début de la base de données pour l'année 2018.

I. Les caractéristiques techniques du service

A. *Le territoire desservi*

Les communes desservies par le service public de l'assainissement collectif sont les suivantes :

ANSES D'ARLET, DIAMANT, DUCOS, FRANCOIS, MARIN, RIVIERE-PILOTE, RIVIERE-SALEE, SAINTE-ANNE, SAINTE-LUCE, SAINT-ESPRIT, TROIS-ILETS, VAUCLIN.



B. Nombre d'habitants desservis (D 201.0) et d'abonnés domestiques

Cet indicateur permet d'apprécier la taille du service et de relativiser les résultats des indicateurs de performance. Il s'agit du nombre de personnes (y compris les résidents saisonniers) qui sont dans une zone où il existe une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle il est raccordé ou peut être raccordé. Les *abonnés domestiques et assimilés* sont ceux redevables à l'Office de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

Ne sont pas concernés par cet indicateur :

- Les services limités au transport et à la dépollution (pas d'abonnés) ;
- Les services collectant seulement les effluents industriels (abonnés uniquement industriels sans les abonnés domestiques) ;
- Les services d'assainissement non collectif.

A/ Périmètre CAESM

La population totale des communes du périmètre du Contrat pour l'assainissement collectif est de 121 133 habitants au dernier recensement de la population par l'INSEE (populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017).

$$\text{Nombre d'habitant moyen par foyer} = \frac{\text{Nombre d'habitant de la commune}}{\text{Nombre d'abonné eau potable par commune}}$$

Estimation du **nombre d'habitants desservis** par un réseau de collecte des eaux usées.

Règle de calcul : (nombre d'abonnés x nombre d'habitants moyen par foyer)

La population desservie par le réseau d'assainissement est de $22\,481 \times 2.04\% = \mathbf{45\,596\ hab}$

Le **taux de raccordement**, est calculé à partir de la Population raccordée sur la Population assujettie soit :

$$\text{Règle de calcul : } \frac{((\text{Volume annuel en m}^3 \times 1000)/150)/365}{(\text{Nombre d'abonné AC} \times \text{nombre d'habitant moyen par foyer})}$$

$$\text{Taux de raccordement} = \left(\frac{44712}{45596} \right) * 100 = \mathbf{98,06\%}$$

B/ Périmètre Contrat

La population totale des communes du périmètre CAESM pour l'assainissement collectif est de 157 745 habitants au dernier recensement de la population par l'INSEE (populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017).

$$\text{Nombre d'habitant moyen par foyer} = \frac{\text{Nombre d'habitant de la commune}}{\text{Nombre d'abonné eau potable par commune}}$$

Estimation du **nombre d'habitants desservis** par un réseau de collecte des eaux usées.

Règle de calcul : (nombre d'abonnés x nombre d'habitants moyen par foyer)

La population desservie par le réseau d'assainissement est de 29 016 x 2,16 % = **62 505 hab**

Le **taux de raccordement**, est calculé à partir de la Population raccordée / population assujettie soit

$$\text{Règle de calcul : } \frac{((\text{Volume annuel en m}^3 \times 1000)/150)/365}{(\text{Nombre d'abonné AC} \times \text{nombre d'habitant moyen par foyer})}$$

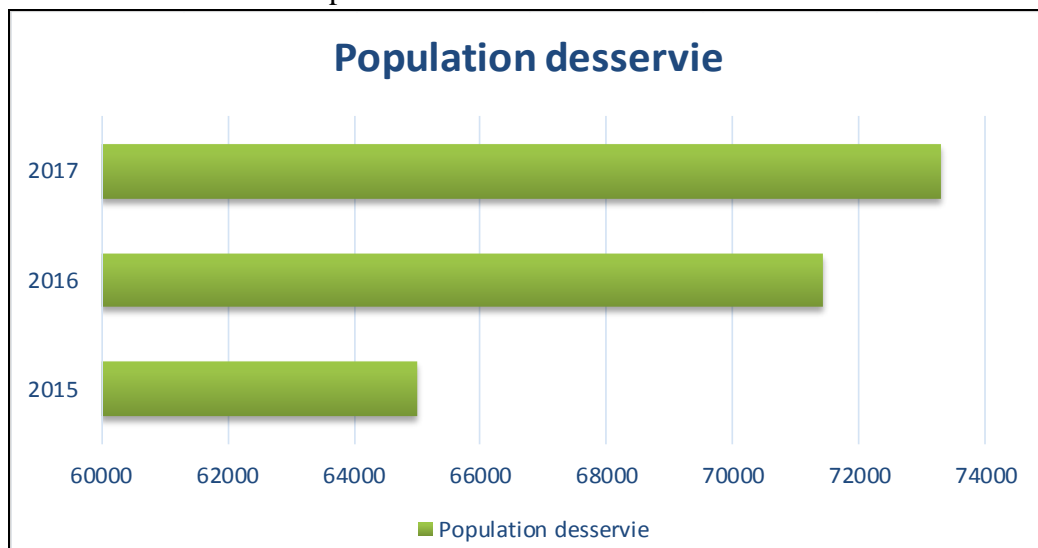
$$\text{Taux de raccordement} = \left(\frac{56910}{62505} \right) * 100 = \mathbf{91,05\%}$$

Depuis 2015, la population raccordée au réseau d'assainissement augmente de manière constante, en effet le fermier poursuit la politique de recherche de raccordables non raccordés et de raccordés non assujetties sur le territoire, conformément aux objectifs fixés lors de la signature du contrat.

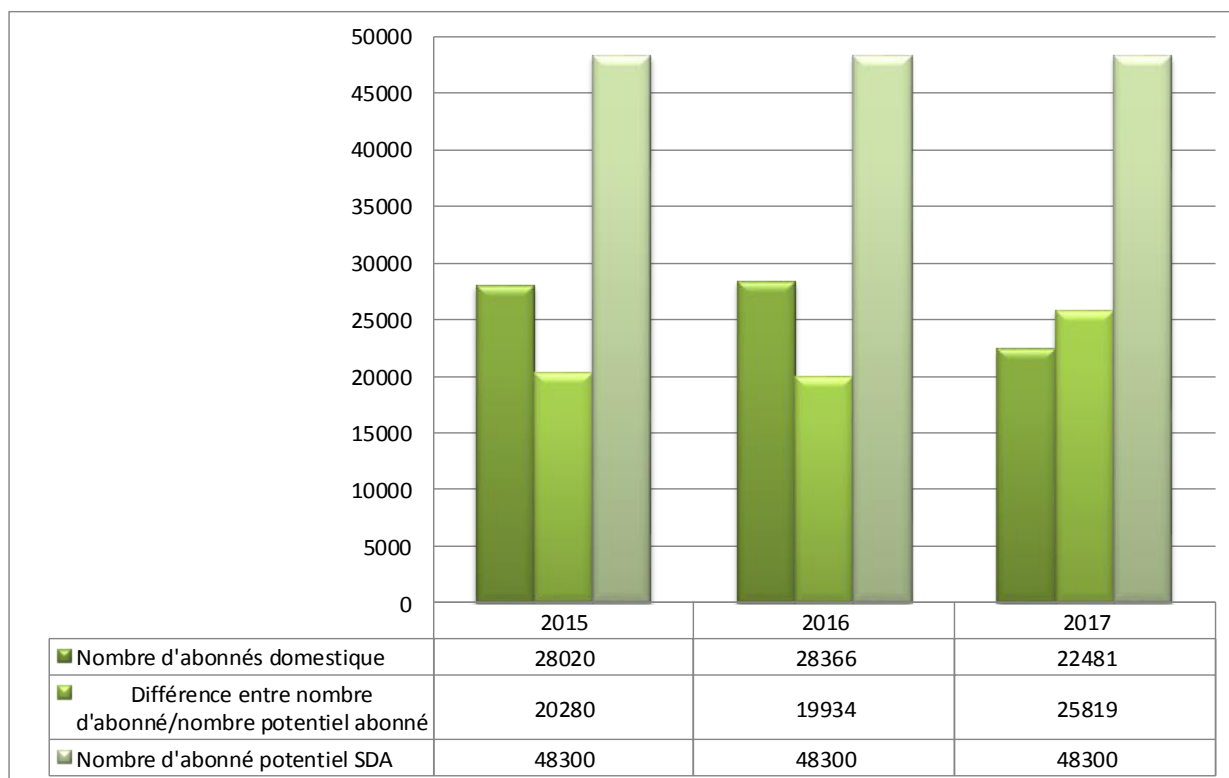
COMMUNE	POPULATION ACTUELLE ESTIMEE	NOMBRE ABONNE AC	POPULATION ASSUJETTIE A L'ASSAINISSEMENT	POPULATION RACCORDEE EFFECTIVEMENT	TAUX DE RACCORDEMENT	VOLUME ANNUEL EN M3
Anses d'Arlet	3 791	821	1484	1517	102,19%	83 043
Diamant	6 054	1606	3021	3426	113,39%	187 576
Ducos	18 125	3329	7641	7270	95,15%	398 020
François	17 901	2016	4481	3881	86,61%	212 487
Marin	9 300	1807	3943	3018	76,55%	165 262
Rivière Pilote	12 221	259	541	421	77,94%	23 074
Rivière Salée	12 628	2769	5589	3732	66,77%	204 336
Saint Esprit	9 463	1073	2437	1531	62,83%	83 815
Sainte Anne	4 353	1070	1646	3299	200,48%	180 647
Sainte Luce	10 238	2824	5352	5782	108,03%	316 568
Trois Ilets	7 777	2888	5675	7437	131,06%	407 167
Vauclin	9 282	2019	3787	3397	89,71%	185 989
TOTAL	121 133	22481	45596	44712	98,06%	2 447 984
Robert	23 342	3430	9750	6527	66,95%	357 375
Trinité	13 000	3105	7159	5671	79,20%	310 460
TOTAL	157 475	29016	62505	56910	91,05%	4 895 164

Les données sont présentées, ci-dessus, par commune puis au total. Ces graphiques sont spécifiques à la CAESM, les communes de Robert et Trinité ont rejoint CAP NORD le 1^{er} janvier 2017

Population desservie de 2015 à 2017



Synoptique de l'évolution des abonnés de l'assainissement collectif



*SDA : Schéma Directeur d'Assainissement, validé par le SICSM en 2013.

Le SDA sera révisé en 2020. En effet, celui-ci est irréaliste si l'on a 48 300 abonnés x 2,16 EH, on aurait 104 328 habitants raccordés au réseau d'assainissement collectif sur 157 745 habitants au dernier recensement.

C. Les usagers non domestiques

Les *abonnés non domestiques* sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques, ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

1. Usagers publics

COMMUNE	DENOMINATION	VOLUME 2017 (m3/j)	EH
Ducos	Centre Pénitentiaire	32 729	598
François	SMTVD	8 889	162
	Hopital	13 433	245
Marin	Hopital	10 084	184
Saint-Esprit	Hopital	8 371	153
Sainte-Luce	CAESM	10 402	190
	College Adventiste	9 838	180
Total CAESM		103 794	1 896
Robert	Centre socio-éducatif sain	6 083	111
	College de Ponthalery	27 407	501
	Résidence du Mont Vert	10 468	191
Trinité	Hopital	17 317	316
	Gendarmerie Nationale	1 471	27
	Lycee	10 644	194
Total Contrat		177 184	3 236

Les usagers publics sont les établissements à caractère public qui relèvent des services publics de l'état qui comprennent les services Hospitaliers, de l'Education Nationale, de l'Etat et les Collectivités Territoriales.

Pour rappel, en 2016 le volume facturé aux usagers publics est de 243 255 m³. Le volume facturé a diminué entre 2016 et 2017 on note une baisse de moins 66071m³ soit - 27,16%.

2. Industriels et assimilés

COMMUNE	DENOMINATION	VOLUME 2016 (m3/j)	EH
Ducos	SIMBI	6 067	111
	SOGEP SARL	7 051	129
Diamant	ETS MARINEHOTEL	21 881	400
	SDC RESIDENCE ULTRAMARINE	11 015	201
François	ABATOIR BO KAI	28 158	514
	DIV HERITIERS CLEMENT	7 719	141
	HOTEL CAP EST LAGOON RESORT	67 114	1226
	MAISON DE RETRAITE LES GLIRICI	8 402	153
Marin	ANTILLAISE EXPLOITATION	11 795	215
	S.A.R.L THORAY	6 167	113
Sainte-Anne	SMVV (STE MQAISE de VVF)	61 761	1128
Sainte-Luce	PIERRE ET VACANCES	50 945	931
	SOCIETE D'EXPLOITATION	26 671	487
	MARTINIQUE BETON SARL	10 552	193
Trois-Ilets	S.G.H.T.I SARL	28 745	525
	HOTEL BAKOUA	21 001	384
	SOCACO Hotel Bambou	14 808	270
	SAIPB	11 647	213
Vauclin	SCI FONCIERE DE LA POINTE	7 793	142
Total CAESM		409 292	7476
Robert	SCI ROBERT 2	13 202	241
	SOCIETE YAOURT DANONE	21 886	400
	NOUVELLE YAOURT LITEE	53 381	975
	STEP MOULIN A VENT	11 203	205
Trinité	ASS COPROP TERRASSES CARAVEL	6 637	121
	FONDATION PARTAGE ET VIE	22 462	410
	SEH LA GOELETTE	7 201	132
Total Contrat		545 264	9959

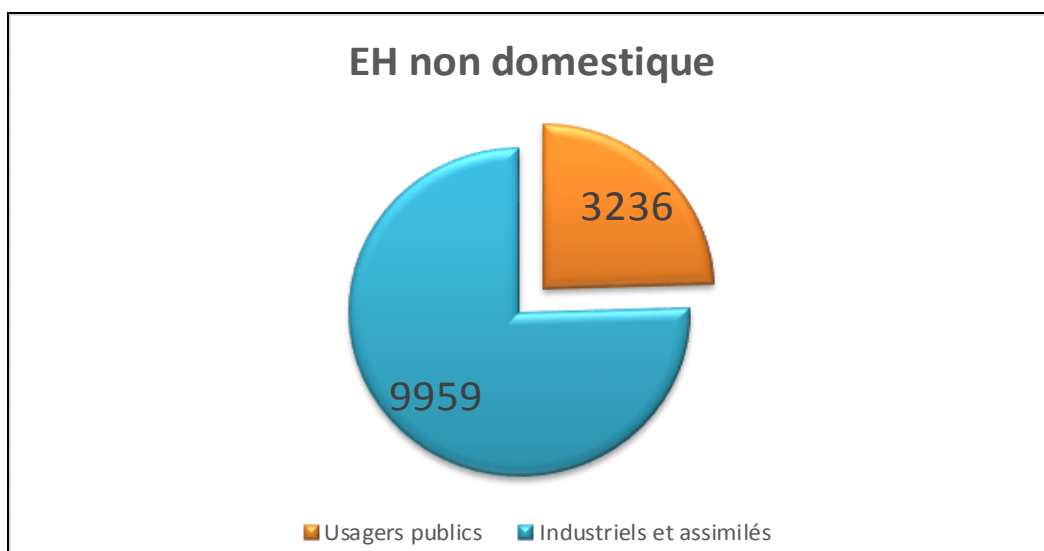
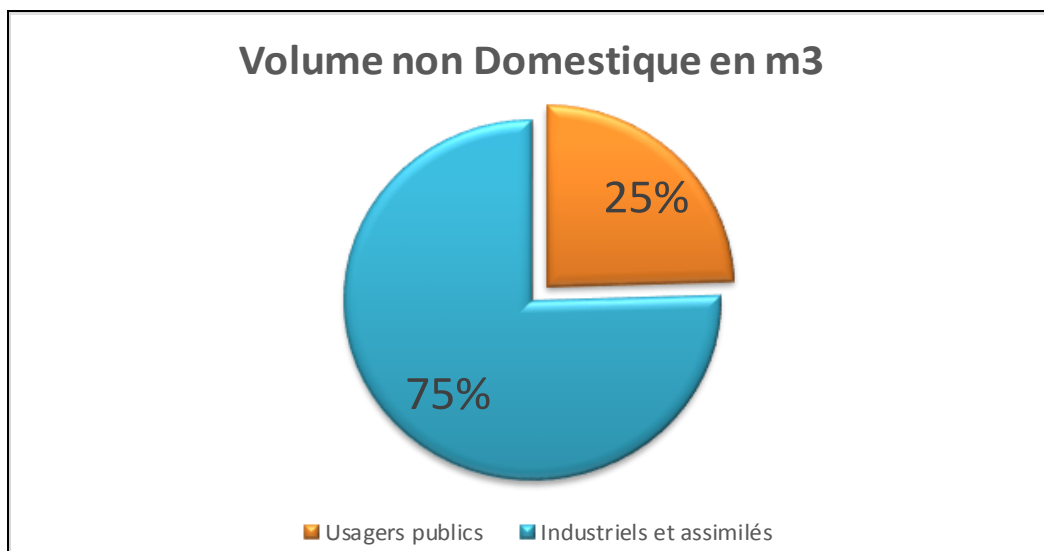
Comprend toutes les entreprises à caractère industriel et d'hôtellerie restauration.

Sur l'année 2017, aucun arrêté et aucune convention de déversement spéciale n'ont été rédigés.

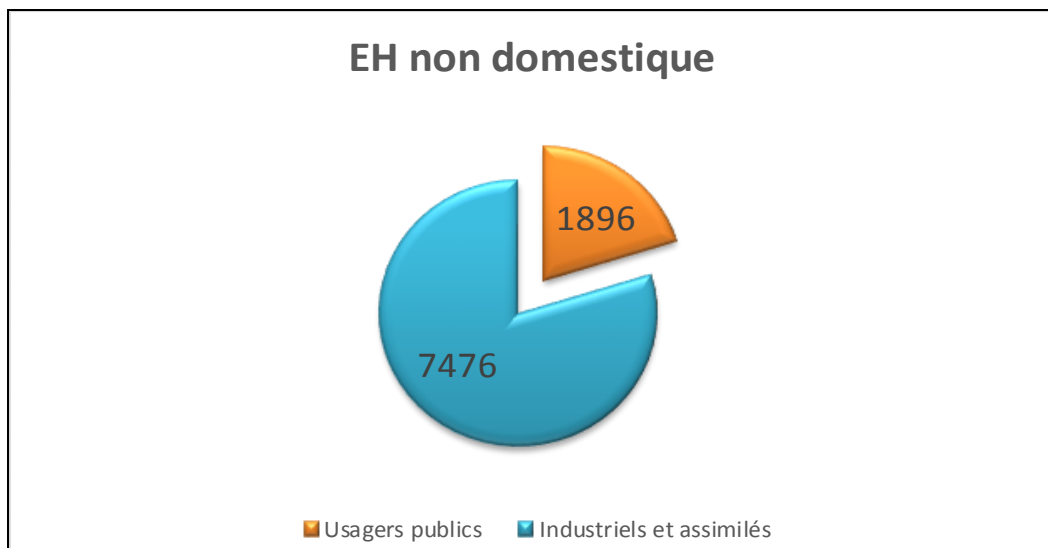
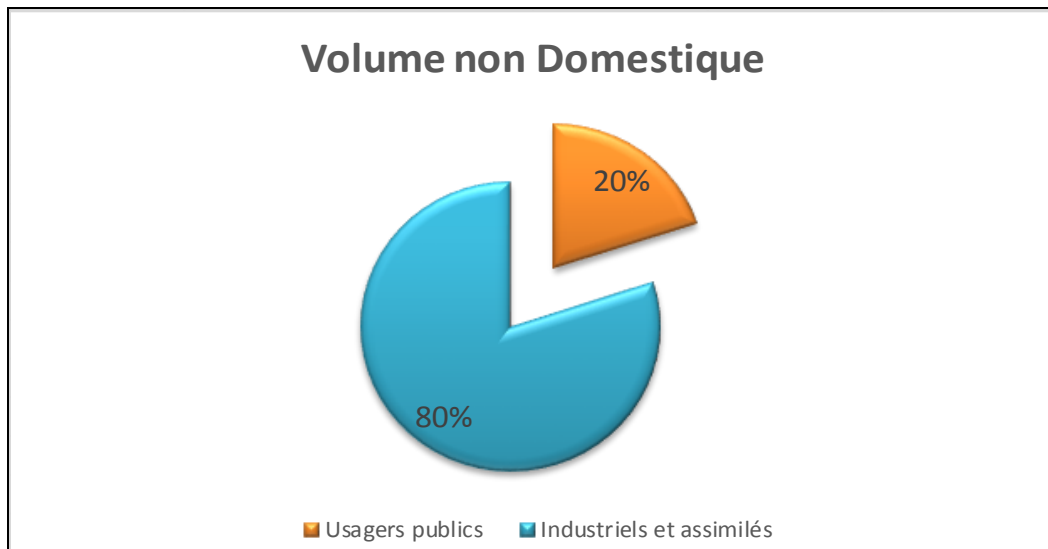
Pour rappel, en 2016 le volume total facturé aux industriels et assimilés est de 278 076 m³. Le volume facturé a augmenté entre 2016 et 2017 de + 96,08%.

Le nombre d'entreprises raccordées au réseau d'assainissement collectif et ayant une consommation d'eau supérieur à 10 m³ /jour est en constante évolution depuis 2015.

3. Synoptique Périmètre du Contrat



4. Synoptique Périmètre de la CAESM



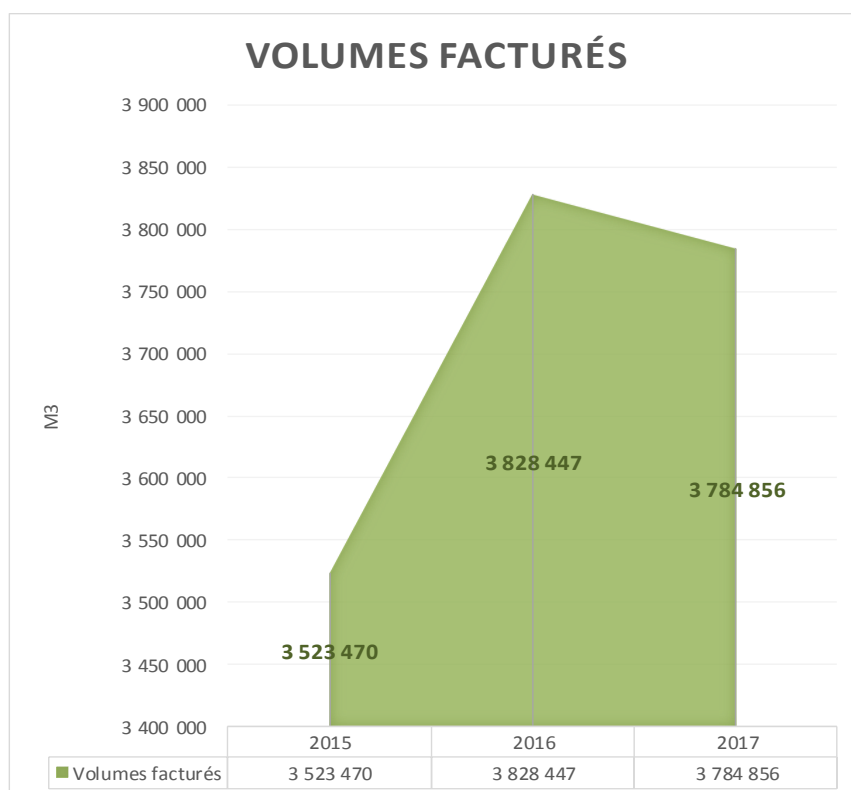
Quel que soit le périmètre pris en compte, la plus grosse part des usagers non domestiques présent sur le territoire est constituée d'industriels et assimilés domestiques.

D. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³
Abonnés domestiques (1) CAESM	-	2 447 984
Abonnés non domestiques CAESM	-	519 675
Total des volumes facturés aux abonnés CAESM		2 967 659
Abonnés domestiques (1) Contrat	3 281 650	3 115 819
Abonnés non domestiques Contrat	546 797	669 037
Total des volumes facturés aux abonnés Contrat	3 828 447	3 784 856

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Synoptique du volume facturé 2015-2017



Le volume facturé est en diminution malgré l'augmentation de la consommation des gros consommateurs.

Le volume consommé par les abonnés du périmètre de la CAESM est de **2 447 984 m³** soit **108 m³/abonné**, en 2016 celui-ci était de **116 m³/abonné**.

Le mode de consommation des ménages a changé, ainsi que l'utilisation de l'eau potable (mise en place de récupérateur d'eau de pluie). D'ailleurs, ces volumes ne sont pas comptabilisés.

E. L'évaluation des charges entrante dans les STEU

Cet indicateur, permet d'évaluer la charge de pollution transportée et traitée sur les ouvrages d'épuration, par rapport aux volumes d'eaux facturés aux consommateurs.

1/ Périmètre CAESM

Année 2017		
Population "domestique" (EH)		46 608
Industriels (EH)		7 476
Total (EH)		54 084
Charge hydraulique m ³ /j		6 707
Charge pollution en kg/j	DBO5	3 245
	MES	3 786
	DCO	6 490
	NTK	811
	PT	216

2/ Périmètre Contrat

Année 2017		
Population "domestique" (EH)		72 366
Industriels (EH)		9 959
Total (EH)		82 325
Charge hydraulique m ³ /j		10 369
Charge pollution en kg/j	DBO5	4939
	MES	5763
	DCO	9879
	NTK	1235
	PT	329

DBO5 : Demande Biologique/Biochimique en Oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20°C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

DCO : Demande Chimique en Oxygène : indicateur de pollution correspondant à la quantité d'oxygène consommée pour oxyder les matières biodégradables.

Equivalent- habitant (EH) : L'équivalent-habitant est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 EH= 60g de DBO5.

MES : Matières en suspension : quantité de matière récupérée par filtration sur tamis, elle caractérise la pollution particulaire ou non dissoute.

F. Les réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

1. Pour le territoire de l'Espace Sud :

- 232,5 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements ;
- 62,4 km de réseau de refoulement.

- **Soit un linéaire de collecte total de 294,9 km**

2. Pour la totalité du Contrat (y compris Robert et Trinité) :

- 305,2 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements ;
- 74,6 km de réseau de refoulement.

- **Soit un linéaire de collecte total de 380 km**

G. Inventaire des ouvrages annexes

Le service est composé de :

1. Pour le territoire de l'Espace Sud :

- 118 postes de refoulement (un poste a été mis hors service au cours de l'année)
- 1 bassin d'orage (permet la maîtrise des déversements d'effluents en milieu naturel par temps de pluie) :

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin Tampon	STEP Belfond, Sainte-Anne	560

2. Pour la totalité du Contrat (y compris Robert et Trinité) :

- 180 postes de refoulement (deux postes ont été mis hors service au cours de l'année)
- 2 bassins d'orage (permettent la maîtrise des déversements d'effluents en milieu naturel par temps de pluie) :

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin Tampon	STEP Belfond, Sainte-Anne	560 m3
Bassin Tampon	STEP Tartane, Trinité	300 m3

NB : Les réseaux d'assainissement en amiante ciment, arrivés en fin de vie s'effondrent et empêchent l'écoulement normal des eaux usées. Une série d'effondrements a eu lieu au cours de l'année 2017, ce qui a nécessité pour garantir la continuité de service la mise en place de pompage provisoire par le fermier (mise en place de pompe dans des regards pour contourner l'effondrement). Des travaux de réhabilitation de ces réseaux permettront de supprimer ces pompages au cours de l'année 2019.

Commune	Lieu du By Pass
ROBERT	Rue du Courbaril à proximité de la Laverie
SAINT-ESPRIT	Dans l'enceinte de l' Hôpital
VAUCLIN	Boulevard Louis Landa à proximité du Restaurant Julot Rue Leopold Bissol à proximité du Bar Braffine, du Cimetière et de Fontaine

H. Les ouvrages d'épuration

Le service gère **28 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU)**.

1/ Le tableau suivant présente les STEU ayant un rejet conforme à la législation, selon les résultats des analyses d'auto surveillance

COMMUNE	STEU	CODE SANDRE	TYPE DE TRAITEMENT	CAPACITE NOMINAL EN EH	NOMBRE D'HABITANTS RACCORDES	DEBIT DE REFERENCE JOURNALIER
ANSES-D'ARLET	ANSE DUFOUR	80000297202	Boues activées	450	45	31
DIAMANT	DIZAC	80000297206	Boues activées	8300	5958	1635
DUCOS	PAYS NOYE	80000197207	Boues activées	10 000	8587	1500
DUCOS	GRANDE SAVANE	80000697227	Boues activées	250	533	38
FRANCOIS	CHOPOTTE	80000297210	Boues activées	250	69	38
FRANCOIS	MANSARDE	80000697210	Filtre plantés de végétaux	1000	17	15
FRANCOIS	POINTE-COURCHET	80000197210	Boues activées	6666	5600	1600
MARIN	4 CHEMINS	80000397217	Boues activées	12 500	4313	2600
MARIN	DUPREY	80000297217	Boues activées	250	201	38
RIVIERE-SALEE	BOURG	80000197221	Boues activées	7000	6053	1038
RIVIERE-SALEE	KANEL	80000397221	Boues activées	200	448	30
SAINTE-ANNE	BELFOND	80000197226	Boues activées	8000	9484	1600
SAINT-ESPRIT	PETIT FOND	80000197223	Boues activées	1250	8487	188
SAINT-ESPRIT	PETER MAILLET	80000297223	Boues activées	200	717	40
SAINT-ESPRIT	REGALE	80000397223	Boues activées	250	909	38
SAINTE-LUCE	BELLEVUE LADOUR	80000597227	Boues activées	450	952	75
SAINTE-LUCE	LES COTEAUX	80000397227	Boues activées	1050	1361	210
TROIS-ILETS	ANSE MARETTE	80000197231	Boues activées	15 000	7320	3000
TROIS-ILETS	LA FERME	80000297231	Boues activées	200	380	30
VAUCLIN	GRAND CASE	80000297232	Boues activées	600	239	90
VAUCLIN	PETITE RAVINE	80000197232	Boues activées	5000	4087	750
TOTAL CAESM				78 866	65 763	14 584
ROBERT	COURBARIL	80000197222	Boues activées	2000	17 420	125
ROBERT	MOULIN A VENT	80000397222	Boues activées	3000	14 235	600
ROBERT	POINTE LYNCH	80000197222	Boues activées	1000	2652	150
TRINITE	CITE BAC	80000397230	Boues activées	1000	533	150
TRINITE	DESMARINIERE	80000197230	Boues activées	10 000	9968	2000
TRINITE	TARTANE	80000297230	Boues activées	2000	4002	300
TOTAL CONTRAT				97 866	114 573	17 909

2/ Le tableau suivant présente les STEU ayant un rejet non conforme à la législation.

COMMUNE	STEU	CODE SANDRE	TYPE DE TRAITEMENT	CAPACITE NOMINAL EN EH	NOMBRE D'HABITANTS RACCORDES	DEBITS DE REFERENCES JOURNALIERS
ANSES-D'ARLET	BOURG	80000197202	Lagunage aérés	7000	1940	1000
RIVIERE-PILOTE	MANIKOU	80000197220	Disques biologiques	800	2114	160
TOTAL CAESM				7800	4054	1160
ROBERT	FOUR A CHAUX	80000297222	Boues activées	2000	233	300
ROBERT	RIVIERE POMME	80000297222	Boues activées	3000	2213	600
TOTAL CONTRAT				5000	2446	900

Les stations d'épuration, ci-dessus, n'ont pas de conformité de traitement (*conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté de juin 2007*), ceci est dû en partie à la vétusté de certaines installations qui sont en cours de réhabilitation (Anses d'Arlet), ou qui seront bientôt supprimées (Rivière-Pilote, Robert).

3/ Le tableau suivant présente les STEU n'ayant pas fait l'objet de bilan d'auto surveillance en 2017.

COMMUNE	STEU	CODE SANDRE	TYPE DE TRAITEMENT	CAPACITE NOMINAL EN EH	NOMBRE D'HABITANTS RACCORDES	DEBITS DE REFERENCES JOURNALIERS
DIAMANT	O'MULLANE	80000497206	Boues activées	450	1015	68
DIAMANT	TAUPINIÈRE	80000797206	Boues activées	800	1792	120
DUCOS	CANAL	80000597207	Décanteur Digesteur	300	613	92
RIVIERE-SALEE	FOND MASSON	80000297221	Boues activées	450	380	75
SAINTE-LUCE	GROS RAISINS	80000197227	Boues activées	16 655	28336	2317
TOTAL CAESM				17405	29329	2484

Définition du Code SANDRE

Le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) est chargé au sein du Système d'information sur l'eau de décrire les données sur l'eau et de définir les scénarios techniques permettant l'échange des données entre les producteurs, les utilisateurs et les banques de données. Ces données reposent sur des données de référence (liste de codes) administrées par le Sandre.

I. Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration

1. Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Pour mémoire

Cet indicateur permet de quantifier les boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte. *En tMS : tonne de Matières Sèches*

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en TMS	Exercice 2017 en TMS
STEU Bourg des Anses d'Arlet	7,9	5
STEU de Dizac	18,4	36
STEU de Taupinière	0	0
STEU de Duprey	0	0
STEU de 4 chemins	35,2	24
STEU de Manicou	0	0
STEU Bourg de Rivière-Salée	18,6	34
STEU de Fond Masson	0	0
STEU de Kanel	0	0
STEU de Belfond	8,5	20
STEU Bourg Saint-Esprit	1	0
STEU de Régale	0	0
STEU de Peter Maillet	0	0
STEU d'Anse-Marette	42,7	73
STEU de la Ferme	0	0
STEU de Petite Ravine	29,4	34
STEU de Grand Case	0	0
STEU de Pointe-Courchet	11,6	13
STEU de Chopotte	0	0
STEU de Pays Noyé	89,7	97
STEU de Grande Savane	0	0
STEU de Canal	0	0
STEU de Gros Raisins	34,4	16
STEU de Les Coteaux	0	8
STEU de Bellevue Ladour	0	0
STEU de l'Anse Dufour	0	0
STEU O'Mullane	0	0
Total des boues évacuées CAESM	297,4	359
STEU de Bac	0	1
STEU de Courbaril	0	2
STEU de Four à chaux	9,1	3
STEU de Moulin à vent	31,8	29
STEU de Pointe- Lynch	4	0
STEU de Rivière- Pomme	2,3	2
STEU de Desmarinières	73,9	74
STEU de Tartane	14,4	0
Total des boues évacuées Contrat	432,9	470

A part la STEU du bourg des Anses-d'Arlet où l'on a un fonctionnement dégradé, chaque année il y a une meilleure prise en charge de l'enlèvement des boues.

2. Sous-produits de traitement

	Refus de dégrillage (kg)	Huiles/Graisse (m3)
STEU de 4 chemins	1 200	426
STEU Bourg de Rivière-Salée	5 800	69
STEU de Belfond	6 000	50
STEU de Anse Murette	2 760	354,45
STEU de Petite Ravine	7 000	238
STEU de Pointe-Courchet	1 250	24
STEU de Pays Noyé	3 700	29
STEU de Gros Raisins	2 900	42
Total des sous-produits évacués CAESM	30 610	333
STEU de Moulin à Vent	2 500	-
Total des sous-produits évacués Contrat	33 110	333

Les refus de dégrillage sont évacués vers l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux), les huiles et les graisses produites par les stations de traitement des eaux usées sont quant à elles traitées sur l'UTMV (Unité de Traitement des Matières de Vidanges) de ODYSSI.

II. Tarification de l'assainissement et recettes du service

A. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif de la CAESM comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, taxes, redevances...).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

❖ Tarification applicable

Tarifs		<u>Au 01/01/2017</u>	<u>Au 01/01/2018</u>
COLLECTIVITE			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	17 €	17 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Consommation	0,57 €/m ³	0,57€/m ³
SME			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	59,75 €	30,57 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Consommation	0 à 50 m ³ : 1,2921 €/m ³ > 50 m ³ : 1,7501 €/m ³	0 à 50 m ³ : 1,3223 €/m ³ > 50 m ³ : 1,7965 €/m ³
Autres Organismes Publics			
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) ⁽²⁾	2,1 %	2,1 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 31/03/2015 effective à compter du 01/04/2015 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 19/06/2012 effective à compter du 01/07/2012 fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).
Le montant du tarif servant de base pour le calcul de la PFAC est de **570 €**, celui-ci est assorti d'un coefficient. *(Cette participation correspond à l'ancienne Prime de Raccordement à l'Egout)*

La collectivité n'a pas mis en place de frais d'accès au service, ni de participation aux frais de branchement.

B. Facture d'assainissement type « Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ » (D204.0)

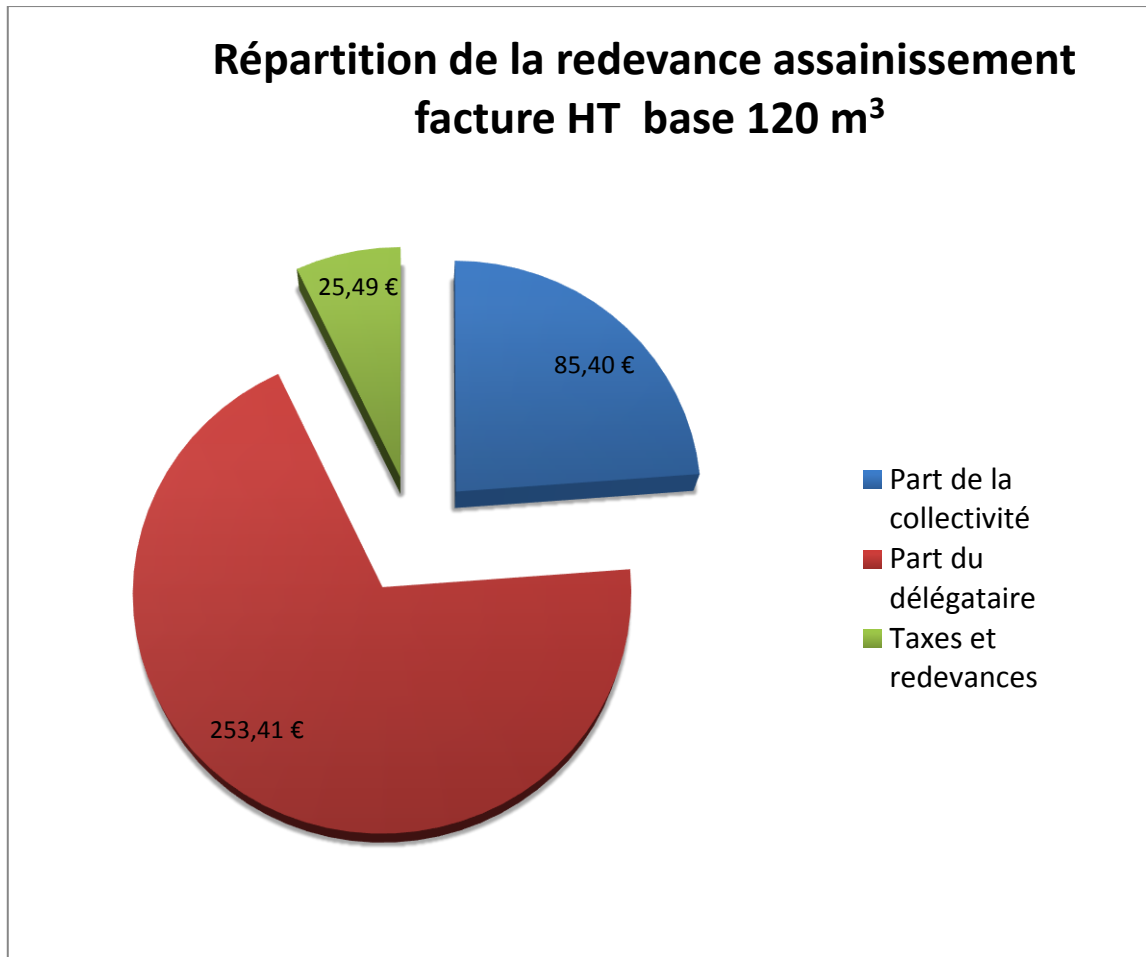
Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	17	17	-
Part proportionnelle	68,40	68,40	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	85,40	85,40	-
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	59,75	61,33	2,58%
Part proportionnelle	187,11	192,08	2,59%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	246,86	253,41	2,58%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18	18	0,00%
TVA si service assujetti (2,1 %)	7,36	7,49	1,74%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	25,36	25,49	0,51%
Total	357,62	364,30	1,83%
Prix TTC au m³	2,98	3,04	1,97%

Le prix moyen au m³ sur le contrat est de **3,04€ TTC** sur la base d'une consommation de 120 m³ au 01/01/2018. Le prix moyen en Martinique en 2017 est de **2.65 € TTC/ m³** (OEM)¹.

¹ OEM : Observatoire de l'Eau de la Martinique

Synoptique de la répartition du coût de l'assainissement au 01/01/2018 :



Le tarif pour toutes les communes de la Communauté est : 3.04€

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- La part de la collectivité a été fixée en 2015 pour harmoniser le prix de l'assainissement sur tout le territoire, lors de la mise en place du nouveau contrat.
- Les tarifs du fermier sont actualisés chaque année et tiennent compte de l'indice de prix du secteur du bâtiment et travaux publics (BTP).

C. Recettes de la CAESM

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €
Redevance eaux usées usage domestique	2 342 361	1 866 528
<i>dont abonnements</i>	0	0
Redevance eaux usées usage non domestique	0	0
<i>dont abonnements</i>	0	0
Recette pour boues et effluents importés	0	0
Régularisations (+/-)	0	0
Total recettes de facturation	2 342 361	1 866 528
Recettes de raccordement	0	0
Prime de l'Office de l'Eau	486 587	389 922
Contribution au titre des eaux pluviales	0	0
Recettes liées aux travaux	0	0
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0
Autres recettes (variation produits à facturer)	-79 637	
Total autres recettes	406 950	389 922
Total des recettes	2 749 311	2 256 450

Source : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitant

Le résultat de l'exercice 2017, est en baisse par rapport à 2016 compte tenu du changement de consommation des clients en eau et de la baisse du prix de l'eau entre ces deux années.

Recettes de l'exploitant:

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €
Redevance eaux usées usage domestique	5 249 903	5 601 771
<i>dont abonnements</i>	1 684 180	1 383 263
Redevance eaux usées usage non domestique	0	0
<i>dont abonnements</i>	0	0
Recette pour boues et effluents importés	0	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0
Total recettes de facturation	5 249 903	5 601 771
Recettes liées aux travaux	64 836	15 810
Fonds de travaux	0	0
Produits accessoires	20 988	183 496
Total autres recettes	85 824	199 306
Total des recettes	7 019 907	5 801 077

Source : *Compte Annuel de Résultat de l'Exploitant*

Total de la redevance assainissement au 31/12/2017

Recettes globales = Recette de la collectivité + Recette de l'exploitant = 8 057 527 €.

NB : Il s'agit ici du compte d'exploitation relatif à l'Espace Sud, les communes de Trinité et du Robert ne sont pas comptabilisées dans les tableaux précédents.

Pour l'exercice 2017 l'exploitation du service représente en recette pour Trinité et Robert :

- Part collectivité 479 911€
- Part fermière 1 576 326 €
- TOTAL 2 056 237€

III. Indicateurs de performance

A. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*

Pour mémoire

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Règle

$$\text{Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Le nombre d'abonnés desservis par le réseau est de :

22 481

Une estimation au regard du zonage assainissement porterait le nombre d'abonnés à un total de :

37 328

Ce chiffre a été déterminé au regard du SDA (Schéma Directeur d'Assainissement) validé en 2013 sur la base de 21 683 abonnés (source SME) avec une projection de 15 645 abonnés potentiels supplémentaires.

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **60,2 %**.

Pour mémoire il était de 59% en 2016.

D'importants investissements sont à poursuivre par la communauté en extension de réseaux d'eaux usées pour atteindre cet objectif. Ainsi qu'en incitation aux raccordements effectifs des habitations raccordables à ces réseaux.

Il n'y a pas de valeur communautaire, car nous travaillons toujours sur le SDA périmètre du SICSM. Une révision de celui-ci est prévue à l'horizon 2020 par la CAESM.

B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux (P.202.2B)

Pour mémoire

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
10	existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...) et s'ils existent, des points d'auto surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)		
10	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Existence d'un inventaire des réseaux comprenant (linéaire, catégorie, précision de l'information géographique, diamètre, matériau, année approximative de pose) ❖ Procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux 	10
1 à 5	Information sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%	4
0 à 15	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%.	13
Les 40 à 45 points ci-dessus doivent être obtenus (partie A plus partie B) avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
Partie C : Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)		
+ 10	Information géographique précisant altimétrie des canalisations sur au moins la moitié du linéaire total des réseaux	-
+ 1 à 5	Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%	-
+ 10	Localisation et description des ouvrages annexes (poste de relèvement, postes de refoulement, déversoirs,...)	10
+ 10	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	-
+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10
+ 10	Inventaire qui récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	10
+ 10	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquêtes et d'auscultations du réseau, avec document rendant compte de sa réalisation	10
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitations et de renouvellements (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	-

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 82 pour l'exercice 2017. Pour mémoire, il était de 30 en 2016.

L'amélioration de la connaissance des réseaux en matière d'inventaire et de retranscription des informations sur un outil de gestion exploitable a permis de faire un bond positif au niveau de cet indice.

C. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Pour mémoire

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station). Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016	Conformité exercice 2017
		0 ou 100	0 ou 100
CAESM			
STEU de Bourg (Anses d'Arlet)	79,6	0	100
STEU de Dizac (Diamant)	157,7	100	100
STEU de Pointe Courchet (François)	304,6	100	100
STEU de 4 Chemins (Marin)	161,5	100	100
STEU du Bourg (Rivière-Salée)	302,6	100	100
STEU du Bourg (Sainte-Anne)	151	100	100
STEU d'Anse Marette (Trois-Ilets)	358,5	100	100
STEU Bourg (Vauclin)	222	100	100
STEU de Gros Raisins (Sainte-Luce)	190	100	0
STEU de Pays Noyé (Ducos)	639,3	100	100
CONTRAT			
STEU de Desmarinières (Trinité)	116,8	100	100
STEU Tartane (Trinité)	70,3	100	100
STEU de Moulin à Vent (Robert)	157,5	100	100
STEU de Vert-Pré	46,5	100	100

Source : Police de l'eau de la Martinique

L'indice global de conformité de collecte des effluents des STEU > 2000 EH pour l'exercice 2017 sur la CAESM est de **92,60%**.

L'indice global de conformité de collecte des effluents des STEU > 2000 EH pour l'exercice 2017 sur le contrat est de **93,86%**.

Pour mémoire en 2016, il était de **96,24%**.

L'agglomération de Ste Luce a été déclarée en non-conformité collecte en raison des déversements constatés en 2017 ; de la mise en demeure faite par la Police de l'Eau concernant la casse de la rue Jean Jaurès ; des dysfonctionnements réguliers du PR Bourg qui est en très mauvais état.

Tableau de conformité des STEU <2000EH

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2017
		0 ou 100
CAESM		
STEU Petit Fond (Saint-Esprit)	99,6	100
STEU Les coteaux (Sainte-Luce)	24,4	100
STEU Mansarde Rancé (François)	0,4	100
STEU Manikou (Rivière-Pilote)	56,6	100
STEU Grand Case (Vauclin)	24,8	100
STEU Bellevue Ladour (Sainte-Luce)	10,5	100
STEU Fond Masson (Rivière-Salée)	54	100
STEU Anse Dufour (Anse d'Arlet)	3,5	100
STEU Canal (Ducos)	2,3	100
STEU Chopotte (François)	0,3	100
STEU Grande Savane (Ducos)	18	100
STEU Régale (Saint-Esprit)	15	100
STEU Peter Maillet (Saint-Esprit)	14,4	100
STEU La Ferme (Trois-Ilets)	16	100
STEU Kanel (Rivière-Salée)	16	100
STEU Duprey (Marin)	11,3	100
STEU O'Mullane (Diamant)	3,38	100
CONTRAT		
STEU Vert Pré (Trinité)	46,5	100
STEU Four à Chaux (Robert)	7,5	100
STEU Pointe Lynch (Robert)	57	100
STEU Cité Bac (Trinité)	7,7	100

L'indice global de conformité de collecte des effluents pour l'exercice 2017 sur tout le territoire de la CAESM est de **93,53%**.

L'indice global de conformité de collecte des effluents pour l'exercice 2017 sur tout le territoire du contrat est de **94,70%**.

D. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Indice valable uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Pour mémoire

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. De valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
CAESM			
STEU de Bourg (Anses d'Arlet)	79,6	0	0
STEU de Dizac (Diamant)	157,7	100	100
STEU de Pointe Courchet (François)	304,6	0	0
STEU de 4 Chemins (Marin)	161,5	100	100
STEU du Bourg (Rivière-Salée)	302,6	100	100
STEU du Bourg (Sainte-Anne)	151	0	100
STEU d'Anse Marette (Trois-Ilets)	358,5	100	100
STEU Bourg (Vauclin)	222	0	0
STEU de Gros Raisins (Sainte-Luce)	190	100	100
STEU de Pays Noyé (Ducos)	639,3	0	0
CONTRAT			
STEU de Desmarinières (Trinité)	116,8	100	100
STEU Tartane (Trinité)	70,3	0	100
STEU de Moulin à Vent (Robert)	157,5	0	0
STEU de Vert-Pré	46,5	0	100

Source : Police de l'eau de la Martinique

Règle: Il résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle).

L'indice global de conformité des équipements des STEU > 2000 EH pour l'exercice 2017 sur la CAESM est de **51%**.

L'indice global de conformité des équipements des STEU > 2000 EH pour l'exercice 2017 sur le contrat est de **48,77%**.

Pour mémoire en 2016, il était de **48%**. Entre 2016 et 2017, des investissements ont été réalisés sur trois des stations non conformes en 2016.

Des travaux de renouvellements d'équipements électromécaniques sont prévus sur

les STEU du François, du Vauclin et de Ducos au cours de l'année 2018.
Tableau de conformité des STEU <2000EH

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2017
		0 ou 100
CAESM		
STEU Petit Fond (Saint-Esprit)	99,6	0
STEU Les coteaux (Sainte-Luce)	24,4	100
STEU Mansarde Rancé (François)	0,4	100
STEU Manikou (Rivière-Pilote)	56,6	100
STEU Grand Case (Vauclin)	24,8	100
STEU Bellevue Ladour (Sainte-Luce)	10,5	100
STEU Fond Masson (Rivière-Salée)	54	100
STEU Anse Dufour (Anse d'Arlet)	3,5	100
STEU Canal (Ducos)	2,3	100
STEU Chopotte (François)	0,3	100
STEU Grande Savane (Ducos)	18	100
STEU Régale (Saint-Esprit)	15	100
STEU Peter Maillet (Saint-Esprit)	14,4	100
STEU La Ferme (Trois-Ilets)	16	100
STEU Kanel (Rivière-Salée)	16	100
STEU Duprey (Marin)	11,3	100
STEU O'Mullane (Diamant)	3,38	0
CONTRAT		
STEU Vert Pré (Trinité)	46,5	100
STEU Four à Chaux (Robert)	7,5	100
STEU Pointe Lynch (Robert)	57	0
STEU Cité Bac (Trinité)	7,7	100

L'indice global de conformité des équipements des STEU pour l'exercice 2017 sur tout le territoire de la CAESM est de **54 %**.

L'indice global de conformité des équipements des STEU pour l'exercice 2017 sur tout le territoire du contrat est de **51,30%**.

E. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

(P205.3)

(Indice valable uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Pour mémoire

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
CAESM			
STEU de Bourg (Anses d'Arlet)	79,6	0	0
STEU de Dizac (Diamant)	157,7	0	0
STEU de Pointe Courchet (François)	304,6	100	0
STEU de 4 Chemins (Marin)	161,5	0	0
STEU du Bourg (Rivière-Salée)	302,6	100	0
STEU du Bourg (Sainte-Anne)	151	0	0
STEU d'Anse Marette (Trois-Ilets)	358,5	100	0
STEU Bourg (Vauclin)	222	100	0
STEU de Gros Raisins (Sainte-Luce)	190	0	0
STEU de Pays Noyé (Ducos)	639,3	0	0
CONTRAT			
STEU de Desmarinières (Trinité)	116,8	100	100
STEU Tartane (Trinité)	70,3	0	100
STEU de Moulin à Vent (Robert)	157,5	100	0
STEU de Vert-Pré	46,5	100	100

Source : Police de l'eau de la Martinique

L'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration (supérieur à 2000 EH) de la CAESM pour l'exercice 2017 est de **0%**.

L'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration (supérieur à 2000 EH) du contrat pour l'exercice 2017 est de **9,65%**.

Pour mémoire en 2016, il était de 54,27%.

Les non-conformités de performance sont dues à :

- l'absence de données de débit sur les STEU, en effet celles-ci doivent être journalières,
- des problèmes d'asservissement des préleveurs au débitmètre.

La Police de l'Eau considère donc que les données ne sont pas viables, bien que les

résultats d'analyses des eaux traitées soit de bonne qualité. Ce qui induit un indice de performance faible voire nul pour la CAESM

Tableau de conformité des STEU <2000EH

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2016	Conformité exercice 2017
		0 ou 100
CAESM		
STEU Petit Fond (Saint-Esprit)	99,6	0
STEU Les coteaux (Sainte-Luce)	24,4	100
STEU Mansarde Rancé (François)	0,4	100
STEU Manikou (Rivière-Pilote)	56,6	100
STEU Grand Case (Vauclin)	24,8	0
STEU Bellevue Ladour (Sainte-Luce)	10,5	100
STEU Fond Masson (Rivière-Salée)	54	100
STEU Anse Dufour (Anse d'Arlet)	3,5	100
STEU Canal (Ducos)	2,3	0
STEU Chopotte (François)	0,3	0
STEU Grande Savane (Ducos)	18	100
STEU Régale (Saint-Esprit)	15	100
STEU Peter Maillet (Saint-Esprit)	14,4	100
STEU La Ferme (Trois-Ilets)	16	100
STEU Kanel (Rivière-Salée)	16	100
STEU Duprey (Marin)	11,3	100
STEU O'Mullane (Diamant)	3,38	0
CONTRAT		
STEU Vert Pré (Trinité)	46,5	0
STEU Four à Chaux (Robert)	7,5	100
STEU Pointe Lynch (Robert)	57	0
STEU Cité Bac (Trinité)	7,7	0

L'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration sur tout le territoire de la CAESM pour l'exercice 2017 est de **8,17%**.

L'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration sur tout le territoire du contrat pour l'exercice 2017 est de **15,24%**.

F. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Pour mémoire

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- **Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,**
- **La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.**

Règle

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =
$$\frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

Le tonnage de boues (TMS) admis par une filière conforme est de 469,6.

Le tonnage de boues (TMS) total évacué par toutes les filières est de 469,6.

Le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation pour l'exercice 2016, est de **100 %**.

Aujourd'hui, une filière existe et permet de traiter les boues de toutes les stations d'épuration du territoire. Mais les équipements de cette filière (centre de compostage, CVO, etc..) arrivent déjà à saturation, il est aujourd'hui urgent de diversifier la filière afin de la pérenniser.

G. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Pour mémoire

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Règle

Taux de débordement des effluents pour 1000 hab = $\frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} \times 100$

Il est à noter qu'aucune demande d'indemnisation n'a été déposée en vue d'un dédommagement en 2017.

Le taux de débordement des effluents est de **0 pour 1000 habitants.**

Le mode de calcul ne permet pas d'avoir une photographie réelle de la situation, car de nombreuses personnes ne font pas de demande d'indemnisation.

H. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Pour mémoire

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Point Noir

Est un point noir, tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si le défaut est situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Règle

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Périmètre CAESM

Le linéaire de réseau de collecte hors branchements est de **232,5km**.

78 points noirs sont comptabilisés sur tout le territoire de la CAESM

Le nombre de points noirs en 2017 est de **33,5 par 100 km de réseau.**

Périmètre CONTRAT

Le linéaire de réseau de collecte hors branchements est de **305,2 km**.

101 points noirs sont comptabilisés sur tout le territoire du Contrat

Le nombre de points noirs en 2017 est de **33,09 par 100 km de réseau.**

En 2016, celui-ci était de 28 par 100 km de réseau.

On peut dire que cet indicateur engage à une meilleure connaissance du patrimoine (gestion patrimoniale des réseaux), il renvoie à la performance des installations du service et donne une indication sur la dégradation de l'état et du fonctionnement du réseau. Cet indicateur bien qu'ayant diminué de deux points en 1 an, reste relativement élevé. Certaines casses réseau ne sont plus considérées comme points noirs.

I. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Pour mémoire

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.*

Règle

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	2.04	1.242	1.710	0	0.377

Cet indice est calculé pour la CAESM

Au cours des 5 derniers exercices, 5,369 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'exercice 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,46%**

En 2016, celui-ci était de 0,30%.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux sur le territoire de la CAESM est faible. Aujourd'hui, il faudrait 54 ans pour renouveler tous les réseaux de la communauté.

J. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(Indice valable uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Pour mémoire

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établi avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

Règle

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants (Source SME) :

	Nombre de bilans réalisés	Nombre de bilans conformes	Pourcentage de bilans conformes
	exercice 2017	exercice 2017	exercice 2017
STEU de Bourg (Anses d'Arlet)	12	12	100%
STEU de Dizac (Diamant)	12	12	100%
STEU de Pointe Courchet (François)	12	12	100%
STEU de 4 Chemins (Marin)	26	26	100%
STEU du Bourg (Rivière-Salée)	12	11	92%
STEU de Belfond (Sainte-Anne)	13	13	100%
STEU d'Anse Marette (Trois-Ilets)	24	21	88%
STEU Bourg (Vauclin)	15	15	100%
STEU de Gros Raisins (Sainte-Luce)	24	22	92%
STEU de Pays Noyé (Ducos)	24	24	100%

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est de **96,6%**. Cet indice s'améliore chaque année et devrait atteindre prochainement les 100%, au vu des efforts de rigueur pour la qualité optimale de traitements des eaux usées engagés par le fermier.

K. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2016	Exercice 2017
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	20
10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10	10
20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20	20
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	30	30
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	-	-
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	-	-
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	-	-
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	-	-

Source SME

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **de 80 en 2017**.

On peut penser que la réalisation d'études du milieu récepteur pourrait permettre d'améliorer cet indice. Ces études doivent être généralisées sur toutes les stations du territoire afin de voir s'améliorer cet indice. De gros efforts restent à faire par le fermier pour le respect des clauses de suivi des milieux récepteurs des arrêtés préfectoraux d'autorisation des STEU.

L. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

(source : Service Finances CAESM)

Pour mémoire

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Règle durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette en €	23 429 647,02	Non connu
Epargne brute annuelle en €	843 813,86	2 890 329,26
Durée d'extinction de la dette en années	28	

La durée d'extinction de la dette pour l'année 2017 ne peut être calculée, l'encours de la dette n'ayant pas pu être actualisé.

M. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

(P257.0) (source : Service Finances CAESM)

Pour mémoire

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite). Toute facture impayée au 31/12/2017 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Règle

taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = $\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2016 tel que connu au 31/12/2017	624 138 €	643 887 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2017	10 532 268 €	9 983 902 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2017	5,9%	6.4%

Le taux d'impayés pour l'année 2017 a légèrement augmenté + 0,5%. Bien que le chiffre d'affaire est diminué de près de 2 490 551€ et qu'il y a plus d'un million d'euros d'impayés supplémentaire comptabilisé sur cette année.

N. Taux de réclamations (P258.1) (source SME)

Pour mémoire

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Règle

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Périmètre CAESM

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 3
Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0
Nombre total d'abonnés du service : 22 481

Pour l'exercice 2017, le taux de réclamations est de **0,13** pour 1000 abonnés

Périmètre contrat

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 4
Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0
Nombre total d'abonnés du service : 29 016

Pour l'exercice 2017, le taux de réclamations est de **0,14** pour 1000 abonnés

En 2016, le taux de réclamations était de 0,32 pour 1000 abonnés.

Le nombre de réclamations écrites diminue chaque année.

IV. Financement des investissements (source : Service Finances CAESM)

Les données 2017 correspondent exclusivement au périmètre CAESM contrairement aux données 2016.

A. Montants financiers

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	17 821 604.21	2 202 174.07
Montants des subventions en €	7 202 617.25	445 230.99
Montants des contributions du budget générales en €	-	-

Il y a eu très peu de travaux entrepris au cours de l'année 2017, les montants engagés sur cette exercice relèvent en grande partie du paiement des entreprises pour les travaux des années antérieures.

B. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	23 429 647.02	Non connu
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	0
	Intéret	0

NB : Dans le cadre du transfert des compétences de l'Eau et de l'Assainissement, la CAESM a procédé à la reprise partielle des emprunts de l'ex-SICSM non encore soldés conformément à l'arrêté préfectoral du 3 avril 2018 portant transfert partiel de l'actif et du passif du SICSM. L'absence d'établissement de cet acte juridique l'autorisant formellement à reprendre les engagements juridiques de l'ancien syndicat, avant cette date, n'a pas permis à la Communauté d'établir l'état de la dette au 31/12/2017 et d'honorer l'ensemble des échéances dues à compter du 1er janvier 2017. La suspension du paiement des échéances dues au titre de l'exercice 2017 a ainsi été accordée à la CAESM par différents partenaires (AFD, Caisse d'Epargne).

L'encours de la dette au 31/12/2017 ne peut donc être renseigné et les remboursements 2017 sont nuls.

C. Amortissements

Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 0 €.

NB : L'absence d'établissement de l'acte juridique permettant la répartition du patrimoine de l'ex-syndicat n'a pas permis l'enregistrement des dotations aux amortissement pour l'exercice 2017. L'arrêté préfectoral du 3 avril 2018 évoque la nécessité d'un nouvel acte qui finalisera la répartition définitive des éléments de l'actif. La dotation aux amortissements 2017 est par conséquent nulle.

D. Travaux engagés pendant l'exercice (Source : Service Finances SICSM)

Désignation	Commune ou collectivité	Montant HT (euros)	Aide agence		Auto-financement CAESM
			Subvention notifiée	Subvention versée	
Traitement					
Construction de la STEP Dizac	Diamant	7 806 322 €	AFB 1 316 000 €	1 316 000 €	5 503 322 €
			FEADER 658 000 €	658 000 €	
			ODE 329 000 €	164 500 €	
Etudes pour la mise en conformité des STEP du Diamant	Diamant	500 000 €	AFB 200 000 €	128 499,01 €	100 000 €
			FEDER PO 2007/2013 150 000 €	51 168,69 €	
			FIDOM 50 000 €	16 645 €	
Réhabilitation de la STEP de Petit Fond	Saint-Esprit	3 300 000 €	CTM 397 500 €	135 900 €	832 500 €
			AFB 1 575 000 €	896 000 €	
			ODE 495 000 €	318 000 €	
Réhabilitation STEP Anse d'Arlet	Anses-d'Arlet	4 300 000 €	AFB 1 014 150 €	621 049,75 €	613 900 €
			ODE 1 014 150 €	507 075 €	
			CTM 1 014 150 €	50 705,50 €	
Ext. STEP Gros Raisin	Sainte Luce	7 750 000 €	ODE 900 000 €	754 905 €	2 325 000 €
			AFB 800 000 €	640 000 €	
			FIDOM 700 000 €	518 440,99 €	
			CTM 1 797 500 €	1 078 500 €	
			FEDER 2007-2013 1 227 500 €	948 054,08 €	

Collecte					
Ext Réseau Canal & Transfert EU	Ducos	1 816 674 €	CTM 157 347,05 €	78 673,52 €	623 716,73 €
			ODE 490 608,39 €	393 819 €	
			FEDER 2007-2013 545 002,34 €	413 276,76 €	
Transfert Sainte-Luce à la STEP de Gros Raisin	Rivière Pilote et Sainte Luce	3 622 350 €	CTM 457 347,05 €	228 673,52 €	1 938 631,73 €
			FEDER 2007-2013 1 034 180 €	1 005 044,75 €	
			ODE 450 000 €	450 000 €	
Transfert Rivière Pilote à la STEP de Gros Raisin	Rivière Pilote et Sainte Luce	4 170 000 €	ODE 750 600 €	225 000 €	1 420 000 €
			AFB 1 999 400 €	914 820 €	
Ext du réseau d'eaux usées dans le bourg de Rivière-Pilote	Rivière-Pilote	3 250 000 €	AFB 1 125 000 €	440 433,56 €	1 475 000 €
			ODE 650 000 €	250 000 €	
Ext Bourg Saint-Esprit	Saint-Esprit	3 700 000 €	ODE 1 110 000 €	555 000 €	1 840 000 €
			CTM 750 000 €	375 000 €	
Réhabilitation PR	CAESM	1 224 000 €	ODE 100 368 €	36 215 €	666 284,95 €
			CTM 57 347,05 €	4 228 673,52 €	

E. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Année prévisionnelle de réalisation	Montant prévisionnel en €
Mise aux normes des Trop-pleins des PR	2018	200 000 €
Régularisation administrative des STEP	2018	250 000 €
Déplacement du refoulement du PR Anse à l'Ane	2018	400 000 €
Diamant - Raccordement du quartier O'Mullane a la STEP Taupinière	2018	700 000 €
Ducos - Extension du réseau EU dans le quartier Fond Panier	2018	2 870 000 €
Ducos - Raccordement du lotissement Petite Cocotte	2018	500 000 €
Opération de réalisation de la partie privative des branchements (Bourg Marin, 123 branchements)	2018	440 000 €
Opération de réalisation de la partie privative des branchements (Bourg Rivière Pilote, 240 branchements)	2018	860 000 €
Opération de réalisation de la partie privative des branchements (Bourg Saint Esprit, 250 branchements)	2018	890 000 €
Opération de réalisation de la partie privative des branchements (quartier Canal Ducos, 60 branchements)	2018	215 000 €
Réhabilitation de la STEP Pointe-Courchet	2018	250 000 €
Trois-Ilets – Extension réseau EU quartier Xavier	2018	730 000 €

F. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Sans objet

G. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Sans objet

H. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Le nombre de demande d'abandon de créance reçu par le délégataire est de 42, pour un montant de 4178 €.

Le montant de versement pour un fond de solidarité est de 0.0013€ HT/m³ facturé.

I. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Sans objet

V. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017 CAESM	Valeur 2017 CONTRAT	Variation
	Indicateurs descriptifs des services				
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	62 352	45 596	62 505	25%
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	-	-	-	
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	432,9	359	470	8%
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,98	3,04	3,04	2%
	Indicateurs de performance				
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	59,2	60	60	1%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30	82	82	63%
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 STEU > 2000 EH	96,24	92,6	93,8	-9%
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 ENSEMBLE DES STEU		93,52	94,69	
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 STEU > 2000 EH	48	51	48,7	33%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 ENSEMBLE DES STEU		54	51,35	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 STEU > 2000 EH	54,27	0	9,65	-138%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 ENSEMBLE DES STEU		8,18	15,26	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	100	0%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0,0003	0,0013	0,0013	100%

		Valeur 2016	Valeur 2017 CAESM	Valeur 2017 CONTRAT	Variation
	Indicateurs descriptifs des services				
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0	0	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	28	26,4	26	-4%
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,3	0,36	-	
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	93	96,6	98,7	6%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	70	80	80	0%
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	28	NC	-	
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	5,9	-	6,4	8%
P258.1	Taux de réclamations	0,32	0,13	0,14	-129%

VI. ANNEXE

A / Les ouvrages d'épurations

B / Glossaire AC

C/ Population INSEE

D/ Autres annexes

A. Les ouvrages d'épuration

STEU N°1 : BOURG

Code Sandre de la station : **80000197202**

Caractéristiques générales													
Type de traitement		LAGUNAGE AEREE											
Commune d'implantation		ANSES D'ARLET											
Lieu-dit		GRANDE ANSE											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		5 000											
Nombre d'abonnés raccordés		735											
Nombre d'habitants raccordés		1940											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		291											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date 15/01/1997 et 16/09/1998 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Emissaire en mer (mer des caraïbes)											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅		25			<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				70				
DCO		125			<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75				
MES		35			<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90				
NTK		15			<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				70				
Charges reçues par l'ouvrage													
Date du bilan		Conformité		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
		NON		27	89	126	76	56	71	44	49		

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : ANSE DUFOUR
Code Sandre de la station : **80000297202**

Caractéristiques générales											
Type de traitement	MEMBRANAIRE										
Commune d'implantation	ANSES D'ARLET										
Lieu-dit	ANSE DUFOUR										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	400										
Nombre d'abonnés raccordés	75										
Nombre d'habitants raccordés	235										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	75										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date 25/11/2008 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet	Mer des caraïbes										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	5			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		98			
DCO	50			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		93			
MES	5			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		98			
NG				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80			
E COLI (NPP/100)	100										
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NG		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	Oui	6	98	39	93	3	98	20	77	4	59

STEU N°3 : DIZAC

Code Sandre de la station : **80000297206**

Caractéristiques générales													
Type de traitement		BOUES ACTIVEES											
Commune d'implantation		DIAMANT											
Lieu-dit		DIZAC											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		3200											
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés		2140											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		321											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Marigot											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅		25			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		70				
DCO		125			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75				
MES		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90				
Charges reçues par l'ouvrage													
Date du bilan		Conformité		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
		OUI			98,17		97,03		99,02		91,11		80,13

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°4 : POINTE- COURCHET
Code Sandre de la station : **80000197210**

Caractéristiques générales											
Type de traitement		BOUES ACTIVEES									
Commune d'implantation		FRANÇOIS									
Lieu-dit		POINTE-COURCHET									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		6666									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés		5600									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1600									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Rivière									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70					
DCO		125		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75					
MES		35		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	6	97	28	98	5	98	6	91		

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°5 : CHOPOTTE

Code Sandre de la station : **80000297210**

Caractéristiques générales											
Type de traitement		BOUES ACTIVEES TYPE OXYVOR									
Commune d'implantation		FRANÇOIS									
Lieu-dit		CHOPOTTE									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		250									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		38									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Canal Pluvial									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI		90		60,83		77,74				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°6: 4 CHEMINS

Code Sandre de la station : **80000397217**

Caractéristiques générales											
Type de traitement	BOUES ACTIVEES										
Commune d'implantation	MARIN										
Lieu-dit	CAP MARIN										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	12500										
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés	4313										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	2600										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 15/06/2007 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du										
Milieu récepteur du rejet	Ravine O'Neil										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅	15	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				96					
DCO	90	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				88					
MES	10	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				98					
NGL	10	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90					
NTK	5	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
Pt	1	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				95					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	NON	3	98	18	97	2	99	5	93	3	54

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La non-conformité du rejet pour cette station s'explique par le rendement trop faible en phosphore.

STEU N°7: DUPREY

Code Sandre de la station : **80000297217**

Caractéristiques générales											
Type de traitement		BOUES ACTIVEES									
Commune d'implantation		MARIN									
Lieu-dit		DUPREY									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		250									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		38									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Mer des Caraïbes									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60					
DCO				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	14	97	83	90	54	69				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°8: MANIKOU

Code Sandre de la station : **80000197220**

Caractéristiques générales											
Type de traitement		DISQUES BIOLOGIQUES									
Commune d'implantation		RIVIERE-PILOTE									
Lieu-dit		MANIKOU									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		650									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés		260									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		39									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Rivière Pilote									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	NON	190	67	389	70	76	81				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°9: BOURG

Code Sandre de la station : **80000197221**

Caractéristiques générales												
Type de traitement		BOUES ACTIVEES										
Commune d'implantation		RIVIERE-SALEE										
Lieu-dit		PONT VIOLON										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		7000										
Nombre d'abonnés raccordés												
Nombre d'habitants raccordés		6053										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1038										
Prescriptions de rejet												
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet		Rivière des Coulisses										
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		70			
DCO		125			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
Charges reçues par l'ouvrage												
Date du bilan		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
Conformité		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
OUI		10	96	45	93	13	97					

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°10: FOND MASSON

Code Sandre de la station : **80000297221**

Caractéristiques générales											
Type de traitement		BOUES ACTIVEES									
Commune d'implantation		RIVIERE-SALEE									
Lieu-dit		FOND MASSON									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		500									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés		380									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		57									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Ravine Sèche									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	30	95	118	91	38	93				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°11: KANEL

Code Sandre de la station : **80000397221**

Caractéristiques générales													
Type de traitement		BOUES ACTIVEES											
Commune d'implantation		RIVIERE-SALEE											
Lieu-dit		KANEL											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		200											
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés		380											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		30											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Ravine Sèche											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		35		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60					
DCO				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60					
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50					
Charges reçues par l'ouvrage													
Date du bilan		Conformité		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
		OUI		20	95	99	81	16	93				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°12: BELFOND

Code Sandre de la station : **80000197226**

Caractéristiques générales													
Type de traitement		BOUES ACTIVEES											
Commune d'implantation		SAINTE-ANNE											
Lieu-dit		DOMAINE DE BELFOND											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		8000											
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés		4213											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1600											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en 14/08/2001 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Mangrove											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90					
DCO		90		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		87					
MES		45		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90					
NTK		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		70					
Charges reçues par l'ouvrage													
Date du bilan		Conformité		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
				Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
				mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
		OUI		6	96	35	88	8	94	3	92		

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°13: PETIT FOND

Code Sandre de la station : **80000197223**

Caractéristiques générales													
Type de traitement		BOUES ACTIVEES											
Commune d'implantation		SAINT - ESPRIT											
Lieu-dit		PETIT - FOND											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1350											
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés		4360											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		188											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Rivière des Coulisses											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60					
DCO				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50					
Charges reçues par l'ouvrage													
Date du bilan		Conformité		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		é		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
				mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
		OUI		10	96	41	94	11	96				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°14: REGALE

Code Sandre de la station : **80000397223**

Caractéristiques générales											
Type de traitement	BOUES ACTIVEES										
Commune d'implantation	SAINT-ESPRIT										
Lieu-dit	REGALE										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	250										
Nombre d'abonnés raccordés	39										
Nombre d'habitants raccordés	127										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	38										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet	Ravine Sèche										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	28	93	138	83	54	81				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°15: PETER MAILLET

Code Sandre de la station : **80000297223**

Caractéristiques générales											
Type de traitement	BOUES ACTIVEES										
Commune d'implantation	SAINT-ESPRIT										
Lieu-dit	PETER MAILLET										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	200										
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés	267										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	40										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet	Ravine Sèche										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou						Rendement (%)			
DBO ₅	35	<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60					
DCO		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	3	99	48	91	17	90				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°16: ANSE MARETTE

Code Sandre de la station : **80000197231**

Caractéristiques générales													
Type de traitement		BOUES ACTIVEES											
Commune d'implantation		TROIS -ILETS											
Lieu-dit		ANSE MARETTE											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		15000											
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés		7320											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		3000											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Mer des Caraïbes											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅		25			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60				
DCO		125			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60				
MES		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50				
Charges reçues par l'ouvrage													
Date du bilan		Conformité		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
				mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
		OUI		5	97	35	92	7	97				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°17: LA FERME

Code Sandre de la station : **80000297231**

Caractéristiques générales													
Type de traitement		BOUES ACTIVEES											
Commune d'implantation		TROIS-ILETS											
Lieu-dit		LA FERME											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		250											
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés		380											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		30											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Canal Pluvial											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60				
DCO					<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60				
MES					<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50				
Charges reçues par l'ouvrage													
Date du bilan		Conformité		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		é		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
		25	93	204	66	109	60						

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°18: PETITE RAVINE

Code Sandre de la station : **80000197232**

Caractéristiques générales											
Type de traitement	BOUES ACTIVEES										
Commune d'implantation	VAUCLIN										
Lieu-dit	PETITE RAVINE										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	5000										
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés	4087										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	750										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en 07/03/2006										
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet	Canal Pluvial										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	25			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		70			
DCO	125			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75			
MES	35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	5	98	35	93	2	99	3	96	3	56

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°19: GRAND CASE

Code Sandre de la station : **80000297232**

Caractéristiques générales													
Type de traitement		BOUES ACTIVEES											
Commune d'implantation		VAUCLIN											
Lieu-dit		GRAND CASE											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		200											
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés													
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j													
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Ravine Sèche											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60				
DCO					<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60				
MES					<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50				
Charges reçues par l'ouvrage													
Date du bilan		Conformité		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
				mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
		OUI			94,33		84,39		86,08				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°20: GROS-RAISINS

Code Sandre de la station : **80000197227**

Caractéristiques générales											
Type de traitement	BOUES ACTIVEES										
Commune d'implantation	SAINTE-LUCE										
Lieu-dit	GROS RAISINS										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	6000										
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés	2953										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	443										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en 04/05/1999 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet	Mer des Caraïbes										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅	25	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90							
DCO	90	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	87							
MES	35	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90							
NGL	25	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70							
NTK	10	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	87							
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI		98,09		95,84		98,97		88,54		69,86

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°21: LES COTEAUX

Code Sandre de la station : **80000397227**

Caractéristiques générales												
Type de traitement		BOUES ACTIVEES										
Commune d'implantation		SAINTE-LUCE										
Lieu-dit		ZAC LES COTEAUX										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1050										
Nombre d'abonnés raccordés												
Nombre d'habitants raccordés		467										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		210										
Prescriptions de rejet												
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet		Canal Pluvial										
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO					<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES					<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
Charges reçues par l'ouvrage												
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
	OUI	8	95	64	85	15	87					

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°22: BELLEVUE-LADOUR

Code Sandre de la station : **80000597227**

Caractéristiques générales											
Type de traitement		BOUES ACTIVEES									
Commune d'implantation		SAINTE-LUCE									
Lieu-dit		BELLEVUE LADOUR									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		500									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés		160									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		24									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Canal Pluvial									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Pas de bilan en 2017

STEU N°23: PAYS NOYE

Code Sandre de la station : **80000197207**

Caractéristiques générales													
Type de traitement		BOUES ACTIVEES											
Commune d'implantation		DUCOS											
Lieu-dit		PAYS NOYE											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		10000											
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés		8587											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1500											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Canal Pluvial											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅		25			<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				70				
DCO		125			<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75				
MES		35			<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90				
Charges reçues par l'ouvrage													
Date du bilan		Conformité		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
				Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
				mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
		OUI		8	98	42	94	13	97				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°24: GRANDE SAVANE
Code Sandre de la station : **80000697227**

Caractéristiques générales													
Type de traitement		BOUES ACTIVEES											
Commune d'implantation		DUCOS											
Lieu-dit		GRANDE SAVANE											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		250											
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés													
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		-											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Ravine Sèche											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		35		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60					
DCO				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60					
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50					
Charges reçues par l'ouvrage													
Date du bilan		Conformité		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Pas de bilan d'autosurveillance en 2017

STEU N°25: CANAL

Code Sandre de la station : **80000397207**

Caractéristiques générales													
Type de traitement		DECANTEUR/ DIGESTEUR LIBRE											
Commune d'implantation		DUCOS											
Lieu-dit		CANAL											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		300											
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés		613											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		92											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Mangrove											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		35		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						60			
DCO				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						50			
Charges reçues par l'ouvrage													
Date du bilan		Conformité		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
				mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Pas de bilan d'autosurveillance en 2017

B. Glossaire AC

Abonné domestique ou assimilé

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

Branchement assainissement

Canalisation ou raccordement, en général enterré, destiné à véhiculer les eaux usées et/ou les eaux pluviales depuis l'origine (point d'entrée) jusqu'au collecteur (d'après le paragraphe 3.6 de la NF EN 752-1).

Curage

Opération de nettoyage ou de désobstruction d'un collecteur, avec extraction de matières, incluant l'utilisation de la haute pression. Il peut être préventif (avant problème) ou curatif (pour résoudre le problème).

DBO5

Demande Biologique/Biochimique en Oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20°C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

DCO

Demande Chimique en Oxygène : indicateur de pollution correspondant à la quantité d'oxygène consommée pour oxyder les matières biodégradables.

Equivalent- habitant (EH)

L'équivalent-habitant est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 EH= 60g de DBO5.

MES

Matières en suspension : quantité de matière récupérée par filtration sur tamis, elle caractérise la pollution particulaire ou non dissoute.

Système d'assainissement

Un système d'assainissement est composé d'un système de collecte et d'un système de traitement. Il comprend donc l'ensemble des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées et les eaux pluviales.

Système de collecte

Le système de collecte désigne le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées et pluviales depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'aux points de rejets dans le milieu naturel ou dans le système de traitement (station d'épuration). Il comprend les déversoirs d'orage, les ouvrages de rétention et de traitement des eaux de surverse situés sur ce réseau.

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Indice valable uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Indice valable uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

C. Population INSEE

972 - DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

Tableau 2 - Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2015

CODE			COMMUNES	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
Arrondissement	Canton	Commune				
a	b	c	d	e = f + g	f	g
2	00	201	L' Ajoupa-Bouillon	1 931	1 902	29
3	00	202	Les Anses-d'Arlet	3 791	3 737	54
2	00	203	Basse-Pointe	3 401	3 357	44
4	00	234	Bellefontaine	1 707	1 619	88
4	00	204	Le Carbet	3 731	3 683	48
4	00	205	Case-Pilote	4 525	4 458	67
3	00	206	Le Diamant	6 054	5 978	78
3	00	207	Ducos	18 125	17 792	333
4	00	208	Fonds-Saint-Denis	800	790	10
1	00	209	FORT-DE-FRANCE	83 530	82 502	1 028
3	00	210	Le François	17 901	17 540	361
2	00	211	Grand'Rivière	694	688	8
2	00	212	Gros-Morne	10 205	10 100	105
1	00	213	Le Lamentin	40 780	40 033	747
2	00	214	Le Lorrain	7 075	6 987	88
2	00	215	Macouba	1 095	1 087	8
2	00	216	Le Marigot	3 341	3 307	34
3	00	217	LE MARIN	9 300	8 847	453
4	00	218	Le Morne-Rouge	5 154	5 093	61
4	00	233	Le Morne-Vert	1 882	1 858	24
4	00	219	Le Prêcheur	1 476	1 449	27
3	00	220	Rivière-Pilote	12 221	12 120	101
3	00	221	Rivière-Salée	12 628	12 407	221
2	00	222	Le Robert	23 342	23 139	203
3	00	223	Saint-Esprit	9 463	9 379	84
1	00	224	Saint-Joseph	16 766	16 494	272
4	00	225	SAINT-PIERRE	4 229	4 177	52
3	00	226	Sainte-Anne	4 353	4 264	89
3	00	227	Sainte-Luce	10 238	9 943	295
2	00	228	Sainte-Marie	16 853	16 658	195
1	00	229	Schoelcher	20 225	19 915	310
2	00	230	LA TRINITÉ	13 000	12 771	229
3	00	231	Les Trois-Îlets	7 777	7 648	129
3	00	232	Le Vauclin	9 282	9 159	123
TOTAL DU DEPARTEMENT				386 875	380 877	

D. Autres annexes

- Règlement de service de l'Assainissement Collectif
- Délibération sur le prix de l'Assainissement Collectif